



MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE

INFO-MUNI

SEPTEMBRE 2026

NOUVELLES LIMITES DE VITESSE SUR LE CHEMIN DES SABLES

SOYEZ VIGILANTS !



Votre sécurité et celle de vos proches nous tient à cœur. C'est pourquoi, à la demande de la population, la municipalité de Martinville a revu la limite de vitesse sur le chemin Des Sables afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers, qu'ils soient automobilistes, piétons ou cyclistes.

Voici ce qu'il faut retenir :

- Sur la portion asphaltée du chemin Des Sables, la vitesse maximale autorisée est maintenant fixée à **30 km/h**.
- Pour la portion non asphaltée, la limite de vitesse passe de 70 km/h à **50 km/h** jusqu'à l'intersection du chemin Simard.

Ces nouvelles mesures entreront en vigueur dès l'installation de la signalisation appropriée. Une période d'adaptation est prévue, mais des contrôles policiers accrus veilleront à l'application de ces nouvelles mesures. Nous invitons chacune et chacun de vous à faire preuve de vigilance et à respecter les nouvelles limites pour contribuer à la sécurité de l'ensemble de la communauté.

Merci de contribuer activement à la sécurité et à la qualité de vie à Martinville!



LE SENTIER DE LA MEUNERIE : À DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR

Les citoyennes et citoyens de Martinville seront heureux d'apprendre que le sentier de la Meunerie s'est refait une beauté!

Tous les travaux de réaménagement sont maintenant complétés, permettant au sentier de retrouver tout son éclat et d'offrir à la communauté un environnement encore plus agréable pour la marche et la détente.

Nous invitons donc toute la population à venir marcher, découvrir ou redécouvrir le Sentier de la Meunerie. Que ce soit pour prendre l'air, admirer la nature ou se ressourcer en famille ou entre ami·e·s, vous y trouverez un parcours entièrement rénové dont nous pouvons être fiers.

Venez constater par vous-même, le sentier vous attend!

NOUVELLES BRÈVES

- La direction générale sera en vacances jusqu'au **14 septembre**. Pour toute demande touchant la voirie ou les bâtiments municipaux, adressez-vous à l'inspecteur municipal, M. Jesse Phaneuf au 819 835-5390 poste 2 ou à voirie@martinville.ca.

- Les travaux de réfection du barrage n'auront vraisemblablement pas lieu cette année. Nous n'avons pas encore obtenu toutes les autorisations nécessaires et la date limite permise par les autorités pour effectuer étant le 15 septembre, le tout sera remis à l'an prochain.

- La nouvelle mouture de la politique familiale et des aînés sera bientôt adoptée. Afin de bonifier cette dernière, nous aimerions recueillir des témoignages d'enfants et d'aînés qui utilisent les installations de la municipalité (Parc des Sables, Sentier de la Meunerie, pickleball au Centre Saint-Martin, remboursement couches lavables, etc.), à des fins récréatives ou autres. Faites-nous parvenir vos témoignages à administration@martinville.ca. Merci!



**LA RUE *PRINCIPALE* EST ET
LA RUE *DE L'ÉGLISE* SONT
DES PORTIONS DE LA
ROUTE NUMÉROTÉE 251 ET
LA MUNICIPALITÉ **NE PEUT
PAS INTERVENIR.****

SAVIEZ-VOUS QUE?

La municipalité de Martinville reçoit fréquemment des demandes concernant des travaux ou des réparations à faire sur la route 251 (Rue Principale et rue De l'Église) soit en face des propriétés ou autres. Nous tenons à vous rappeler que ces tronçons relèvent de la **responsabilité exclusive** du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec et il n'est malheureusement pas possible pour la municipalité d'intervenir directement ni d'agir comme intermédiaire entre les citoyens et les demandes au MTMD.

La procédure à suivre :

Pour signaler un problème ou formuler une demande de travaux sur une route numérotée, votre démarche doit se faire directement auprès du MTMD par le biais de leur [formulaire en ligne](#).

Ou simplement en composant le 511.

Pourquoi cette procédure?

Le MTMD gère, planifie et réalise l'entretien des routes provinciales de manière centralisée. En passant par leur formulaire officiel, vous vous assurez que votre demande est transmise rapidement, traitée de façon structurée et suivie dans les règles établies.

La municipalité comprend l'importance de ces enjeux pour votre sécurité et votre qualité de vie. Bien que nous ne puissions agir sur ce type de dossier, nous vous encourageons à utiliser cette voie officielle et nous vous remercions de votre collaboration.



LA RAGE, C'EST MORTEL. PROTÉGEZ-VOUS!



N'APPROCHEZ JAMAIS UN ANIMAL SAUVAGE.

Si vous avez été mordu ou griffé par un animal sauvage ou errant, ou si vous avez été en contact avec sa salive, nettoyez la plaie pendant 10 à 15 minutes. Contactez ensuite Info-Santé 811.

- + **Faites vacciner** vos animaux de compagnie.
- + **N'attirez pas** les animaux sauvages sur votre propriété.
- + **Ne relocalisez pas** les animaux sauvages ou errants.
- + **Signalez** les ratons laveurs, les mouffettes et les renards agressifs, désorientés, paralysés ou morts en Estrie, en Montérégie et au Centre-du-Québec.



1 877 346-6763

Quebec.ca/rageduratonlaveur

LA BIBLIOTHÈQUE DE
MARTINVILLE PRÉSENTE :

L'HEURE DU CONTE

**SAMEDI 12
SEPTEMBRE**

14 h

SPECIAL FÊTE AU VILLAGE

**AU PARC
DES SABLES**

VIDE-GRENIER AU CSM

Le vide-grenier au Centre Saint-Martin a été un grand succès! Quelques items sont encore à vendre (four bi-énergie bois/propane, prie-dieu/confessionnal, plaques chauffantes, etc.), adressez-vous au bureau municipal (819 835-5390) pour plus d'informations.



2 OCTOBRE

BINGO



THÈME:

PICKLEBALL

AU CENTRE SAINT-MARTIN

Ouverture des portes : 17 h 30

Bingo : 19 h



RETROUVAILLES DE MARTINVILLE

VENEZ
RENCONTRER LES ANCIENS
CITOYENS

27 SEPTEMBRE
14 h 30 - 16 h

→ 198 rue De l'église

AU CENTRE SAINT-MARTIN

AU MENU

ANECDOTES
BOUCHÉES
BREUVAGES

OUVERT À TOUTE LA POPULATION